



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

VOIES RÉSERVÉES TEMPORAIRES AUX AUTOBUS, AUTOCARS, TAXIS
SUR LE RÉSEAU LOCAL DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

CHAUSSÉE SUD DU BOULEVARD PÈRE-LELIÈVRE
ENTRE LE BOULEVARD CENTRAL ET LA RUE DE BRUGNON

CHAUSSÉE NORD DU BOULEVARD PÈRE-LELIÈVRE
ENTRE LA RUE DE BRUGNON ET LA BRÈTELLE SUD DE L'AUTOROUTE ROBERT-BOURASSA

CHAUSSÉE OUEST RUE DE BRUGNON
ENTRE SORTIE BRÈTELLE AUT. ROBERT-BOURASSA ET LE BOUL. PIERRE-LELIÈVRE

DESSINÉ A.VÉZINA PRÉPARÉ A.VÉZINA
RECOMMANDÉ _____
FICHER 10002PÈRELELIÈVRE-1.DGN

ÉCHELLE 1:8000
DATE 19 OCTOBRE 2010
RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q.21